

COMMUNE DE MONTPEZAT SOUS BAUZON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 DÉCEMBRE 2022

Etaient présents :

Julien BEAUME, Marcel COUDÈNE, Patricia COURRIOL, Marie-France FABRÈGES, Bernard GANDON, Laure LUZY, Florian MÉJEAN, Alain MOREELS, Olivier SPRIET.

Absents : Colin COMBE

Absents excusés :

Marie ASTIER est absente excusée, elle a donné procuration à Laure LUZY.

Florence BREYSSE est absente excusée, elle a donné procuration à Bernard GANDON.

Céline GABRIEL est absente excusée, elle a donné procuration à olivier SPRIET.

Gérald RIPOLL est absent excusé, il a donné procuration à Marie-France FABRÈGES.

Secrétaire de séance : Laure LUZY

ORDRE DU JOUR :

✓ FINANCES

- Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement - Année 2023
- Loyer EHPAD – RÉSIDENCE DU ROCHER DE MIDI- Année 2023
- Autorisation d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget précédent

✓ RESSOURCES HUMAINES

- Avenant n°1 à la convention de participation Prévoyance « MNT-CDG 07 »

✓ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Nouvel adressage
- Projet Place de la paix - Approbation convention à maîtrise d'ouvrage à passer avec le SDEA

✓ INFORMATIONS DIVERSES

- Décision du Maire n°2022 / 08 du 9 novembre 2022

Madame Le Maire déclare la séance du conseil municipal du mardi 20 décembre 2022 ouverte à 20h30.

Elle indique que nous sommes 9, le quorum est donc atteint.

Marie-France FABRÈGES fait lecture du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du jeudi 24 novembre 2022.

Vote à l'unanimité des présents du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 24 novembre 2022.

Laure LUZY est désignée comme secrétaire de séance.

FINANCES

Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement – Année 2023

Rapporteur : Florian MÉJEAN

Monsieur Florian MEJEAN rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 22 Décembre 2021 avait décidé de ne pas augmenter les tarifs de l'eau et assainissement pour 2022.

Le Conseil Municipal

➤ **FIXE** les tarifs de l'eau et assainissement pour 2023 ainsi qu'il suit :

Nature	Tarifs 2022 HT	Tarifs 2022 TTC	Propos tarifs 2023 HT	Propos tarifs 2023 TTC
EAU				
Abonnement service eau	80.57€/an	85.00€/an	85,31 € /an	90,00 € /an
Consommation eau	1.42€/m ³	1.50€/m ³	1,52 €/m ³	1,60 €/m ³
ASSAINISSEMENT				
Abonnement service assainissement	77.27€/an	85.00€/an	81,82 €/an	90,00 €/an
Redevance assainissement	1.36€/m ³	1.50€/m ³	1,45 €/m ³	1,60 €/m ³

Cette augmentation du coût s'explique par les frais liés à la pompe de relevage du Villaret et aux pompes de relevage de l'assainissement.

Par ailleurs, la commune a la charge de la perception, pour le compte de l'agence de l'eau, de la redevance pour pollution domestique et de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte sur la facture d'eau et d'assainissement.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse nous informe que le taux des redevances applicables à toute facture d'eau émise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, seront les suivants :

- 0,28 € HT/m³ pour la redevance pollution domestique,
- 0,16€HT/m³ pour la redevance modernisation des réseaux de collecte,

Le produit de ces redevances est utilisée par l'agence de l'eau pour financer des opérations de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, et de gestion équilibrée de la ressource en eau en soutenant des projets des maîtres d'ouvrage, principalement les collectivités, dans le cadre de leur 11^{ème} programme d'interventions 2019-2024.

Loyer EHPAD – Résidence du Rocher du Midi – Année 2023

Rapporteur : Marie-France FABRÈGES

Madame le Maire indique que le conseil municipal doit statuer sur le loyer EHPAD « Les Tilleuls » ainsi que de la Résidence du Rocher de Midi pour l'année 2023.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 22 Décembre 2021, le conseil municipal avait décidé que le montant du loyer pour l'année 2022 serait de 261 042,38 Euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

➤ **FIXE le montant du loyer pour l'année 2023 à 281 827,88 euros après revalorisation suivant l'indice du coût de la construction ICC 2^{ème} trimestre.**

Il sera réparti de la façon suivante :

- * **EHPAD : 245 272,88 Euros**
- * **Résidence service : 36 555 Euros.**

Le paiement sera acquitté en trois fois :

- * **Au 15 Mars 2023 pour un montant de 169 115,65 € pour l'EHPAD et 25 066,77 € pour la Résidence du Rocher du Midi**
- * **Au 1^{er} Juin 2023 pour un montant de 38 078,62 € pour l'EHPAD et 5 744,11 € pour la Résidence du Rocher du Midi**
- * **Au dernier semestre 2023 pour un montant de 38 078,62 € pour l'EHPAD et 5 744,11 € pour la Résidence du Rocher du Midi**

➤ **et AUTORISE : Mme le Maire à signer l'avenant n° 3 au bail signé le 22 Octobre 2015 entre la commune de Montpezat sous Bauzon et le CCAS de Montpezat sous BAUZON**

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget précédent

Rapporteur : Florian MÉJEAN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-1 et L2121-29,

Vu la délibération n° DE2022-26 du 14 avril 2022 adoptant le budget primitif « Commune » pour l'exercice 2022,

Considérant qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts (hors restes-à-réaliser) au budget principal de l'exercice 2022, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2023.

➤ et **PRÉCISE** que cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différents chapitres de dépenses d'investissement :

Chapitre budgétaire /nature	Crédits votés en 2022	Montant autorisé avant le vote du BP 2023
Opération 11 – Traitement surface voirie Eaux		
Chapitre 23 : Immobilisation en cours 2315 : Install matériel et outillage techni	305 153,00	76 288,25
Opération 56 – Travaux bâtiments		
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 2188 : Autres immobilisations corporelles	1 200,00	300,00
Opération 74 – Acquisition matériel mobilier		
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 2182 : Matériel de bureau et informatique 2184 : Mobilier	19 552,00 73 758,00	4 888,00 18 439,50
TOTAL	399 663,00	99 915,75 Euros

RESSOURCES HUMAINES

Avenant n°1 à la convention de participation prévoyance « MNT-CDG 07 »

Rapporteur : Marie-France FABRÈGES

Par délibération en date du 17 Décembre 2019, le Conseil Municipal avait approuvé la convention de participation Prévoyance « Maintien de salaire » auprès de la MNT par l'intermédiaire du Centre de Gestion de l'Ardèche et de fixer le taux de cotisation à 1,40 %.

Par courrier en date du 29 Novembre, la MNT nous informe que le nombre et la durée des arrêts de travail progressent ce qui implique une forte augmentation des compléments de salaires versés aux adhérents.

Ainsi et au vu de ces éléments le taux de cotisation du contrat sera portée à compter du 1^{er} Janvier 2023 à 1,44 %

Il est précisé que le montant et les conditions de versement de la participation financière de la commune restent inchangés à savoir 20,83 euros par agent et par mois pour un temps complet.

L'ensemble des élus présents à l'unanimité :

- **APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de participation Prévoyance « Maintien de Salaire » à passer avec le CDG 07 et la MNT.**
- **APPROUVE à compter du 1^{er} Janvier 2023 le taux de cotisation à savoir 1,44 % .**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires.**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Nouvel adressage

Rapporteur : Florian MÉJEAN

Afin d'avoir un adressage le plus complet possible, Florian MÉJEAN propose la numérotation suivante :

* Pour la parcelle cadastrée H n° 1059 propriété de Mme DELOLME Mathilde et M. Alexis AUBERT : 50 Impasse du Ruisseau

L'ensemble des élus présents VALIDE ce nouvel adressage.

Projet Place de la Paix – Approbation convention à maitrise d’ouvrage à passer avec le SDEA

Rapporteur : Florian MÉJEAN

Le SDEA nous a indiqué que la convention n'était pas prête, nous traiterons ce point la prochaine fois.

LA QUESTION EST RETIREE

INFORMATIONS DIVERSES

Décision du maire n°2022/08 du 9 novembre 2022

SIGNATURE à compter du 15 novembre 2022, un bail professionnel avec M. COURT Bernard pour un local professionnel situé au RDC du bâtiment du Centre de soins pluridisciplinaires et social au 35 allée de la Prade 07560 MONTPEZAT SOUS BAUZON.

Le local professionnel se compose d'une pièce de 12 m², louée vide de meuble.

La location est consentie et acceptée moyennant **un loyer net mensuel de 120 €** ainsi qu'un montant de **30 €** correspondant aux charges courantes incluses des parties communes et privatives) payable d'avance chaque mois, au Trésor Public.

La location est valable pour une durée de trois années entières qui commenceront à courir au **15 Novembre 2022** pour se terminer le **14 Novembre 2025**. Elle pourra être renouvelée ultérieurement par période de trois années et par signature d'un nouveau contrat entres les deux parties.

Tous les sujets étant traités, la séance est levée à 21h40.

Madame Le Maire,
Marie-France FABRÈGES

Secrétaire de séance

